

Comment louer un vélo électrique ?

1. Je m'inscris au service

Directement en Mairie

Place Georges Clemenceau –
Oloron Sainte-Marie

ou

par téléphone au
05.59.39.99.99

2. Je choisis ma durée de location et mon moyen de paiement

Durée	3 mois	6 mois	1an
Tarif	70 €	120 €	200 €
Tarif Réduit*	35 €	60 €	100 €
Echelonnement de paiement	Paiement en une fois	Paiement en une fois Ou ½ tarif le 1 ^{er} mois ½ tarif le 4 ^{ème} mois	Paiement en une fois Ou ¼ tarif le 1 ^{er} mois ¼ tarif le 4 ^{ème} mois ¼ tarif le 7 ^{ème} mois ¼ tarif le 10 ^{ème} mois

- Par chèque
- ou
- Par espèce

Chaque locataire est responsable de son vélo et de son entretien, toute mauvaise utilisation et dégradation lui seront facturées.

3. Je fournis mes justificatifs en Mairie

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- Copie de la **carte nationale d'identité** (recto/verso) ou passeport
- **Relevé d'identité bancaire** (RIB)
- Attestation de tarif réduit fournie par le CCAS pour les bénéficiaires *

4. Je récupère mon vélo

Chez Pyrénées Cycles : 6 av du 19 mars 1962 –
Oloron Sainte-Marie

avec mon attestation signée fournie par la
Mairie

5. Je restitue mon vélo

Chez Pyrénées Cycles : 6 av du 19 mars
1962 – Oloron Sainte-Marie

avant la fin de la location

Etat des lieux du vélo réalisé au
début et à la fin de la location



Quelles sont mes obligations ?

- Faire attention aux autres usagers de la route
- Porter un casque
- Ne pas traverser sur les passages réservés aux piétons (ou traverser à côté de son vélo)
- Ne pas dépasser les véhicules par la droite
- Rouler sur les voies cyclables lorsqu'elles sont présentes
- Ne pas serrer les voitures en stationnement (ouverture des portières)
- Rouler en file indienne lorsque vous êtes à plusieurs
- Ne pas monter et rouler sur les trottoirs
- Ne pas transporter de passager sur le vélo
- Ne pas franchir les carrefours au feu rouge
- Ne pas emprunter les sens interdits (sauf contresens cyclable)
- Pour un arrêt même de courte durée, attacher le vélo à un arceau de stationnement avec l'antivol fourni
- Signaler avec le bras vos changements de direction
- Avant de circuler, vérifier le bon état des éléments de sécurité : éclairage, pneus, freins
- Augmenter votre visibilité la nuit (accessoires réfléchissants)
- Rouler à droite sur la chaussée (sauf aménagement spécifique)
- Respecter la règle de priorité à droite
- Disposer d'une responsabilité civile
- Ne pas prêter votre vélo

* Qui peut bénéficier du tarif réduit et avec quel justificatif

- Une copie du dernier avis d'imposition
 - Un des justificatifs suivants (les 3 derniers mois), en fonction de sa situation :
 - ❖ **Les étudiants** : la carte étudiante ou certificat de scolarité
 - ❖ **les chômeurs** : l'attestation de paiement de POLE EMPLOI
 - ❖ **Les bénéficiaires du RSA** : l'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA
 - ❖ **Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé** : l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA
 - ❖ **Les bénéficiaires de la pension d'invalidité** : l'attestation de paiement Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - ❖ **Les retraités aux ressources inférieures ou égales à l'allocation de solidarité aux personnes âgées** : l'attestation de paiement
 - ❖ **Les salariés à temps partiel** : les 3 derniers bulletins de salaire
 - ❖ **Les jeunes de -26 ans non-inscrits à Pole Emploi** : l'attestation d'inscription à la mission locale.
- ⇒ **Dans la limite d'un revenu de 1000 € mensuel maximum.**

Pour bénéficier du tarif réduit, fournir les justificatifs au CCAS.

